



## Pour une maîtrise publique des outils de production d'eau potable



L'eau potable est une ressource essentielle à la vie, elle est un bien commun qu'il convient de préserver. Pour une majeure partie de nos concitoyens, elle coule aux robinets naturellement mais elle est issue d'un enchaînement de procédés complexes (production, traitement, transport et distribution) réalisés au moyen d'infrastructures lourdes et coûteuses, détenues et entretenues par le secteur public ou par des entreprises privées. Il revient donc aux élus d'expliquer en toute transparence comment ils assurent la gestion de cette compétence pour le compte de leurs habitants.

### CONTACTS

**Adrien DERAIN**  
Chef de cabinet



06 10 38 10 17  
a.derain@grandparissud.fr

**Amir BEN MERZOUG**  
Directeur de cabinet



06 71 54 62 34  
a.benmerzoug@coeuressonne.fr

**Laurent SAUERBACH**  
Directeur de cabinet



06 73 77 55 02  
lsauerbach@vyvs.fr

**Soraya KHEDIRI**  
Chargée de mission relations publiques



06 70 53 61 69  
s-khediri@siarce.fr

**Luce MARGONTY**  
Attachée de presse



06 08 10 50 84  
lmargonty@cd-essonne.fr

**Sandrine CHILOTTI**  
Attachée de presse



06 11 87 71 44  
sandrine.chilotti@paris-saclay.com

**Mathilde FERMENT**  
Cheffe de cabinet



06 03 97 15 71  
mathilde.ferment@grandorlyseinebievre.fr

Partout en France, des démarches pour la réappropriation publique de ces outils de production s'engagent. Dans un contexte de changement climatique, de raréfaction de la ressource et, par sa nature même, l'eau potable a besoin de choix de gestion préservés de la seule logique financière.

Pour la fourniture d'un bien commun si précieux, le contrôle de sa qualité constante, son accès à un tarif juste pour toutes et pour tous, sa préservation, sa protection de toutes sortes de pollution, parce que la maîtrise publique promeut une vision à long terme des infrastructures de production, de transport, de distribution et d'assainissement de l'eau, nous, agglomérations et syndicat intercommunal du Sud de l'Île-de-France, faisons acte d'une volonté commune.

Cette volonté commune s'exprime aujourd'hui par cette déclaration d'intention en faveur de la maîtrise des outils de production du réseau interconnecté du sud francilien (RISF). Cette démarche s'inscrit dans une stratégie d'ouverture à la concurrence de l'approvisionnement en eau et donc de baisse du tarif de l'eau potable pour les habitants.

Elle est notamment portée par les communautés d'agglomération Grand Paris Sud, Cœur d'Essonne, Val d'Yerres Val-de-Seine et par le Syndicat intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE). Associées aux études, la communauté d'agglomération de Paris Saclay et Grand Orly Seine Bièvres (EPT 12) ont également manifesté leur intérêt pour cette réflexion.

L'union des acteurs publics de l'eau potable dans le sud francilien, soutenue par le Conseil départemental de l'Essonne, laisse supposer une issue positive à cette démarche historique, fruit d'une convergence politique forte, au-delà des clivages partisans, et d'un long travail juridique et technique. 💧💧💧